M. 2 W. 4999

CONVENTION NATIONALE.

RAPPORT

ET

PROJET DE DÉCRET

Sur les approvisionnemens des Colonies,

PRÉSENTÉS

A LA CONVENTION NATIONALE,

AU NOM DU COMITÉ DE DÉFENSE GÉNÉRALE

PAR J. B. BOYER-FONFREDE, Député de la Gironde ;

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE,
1793.

Rare
DC
141
.F74
no. 364

RAPPORT
ET
PROJET DE DÉCRET

Sur les approvisionnemens des Colonies,

PRÉSENTÉS

A LA CONVENTION NATIONALE,

AU NOM DU COMITÉ DE DÉFENSE GÉNÉRALE;

PAR J. B. BOYER-FONFREDE, Député du Département de la Gironde;

JE ne dois pas, Citoyens, vous retracter la déplorable histoire, ni des troubles intérieurs qui, depuis quatre ans, déchirent Saint-Domingue, ni des

progrès de cet esprit de rebellion qui, fomenté par nos ennemis, à la Martinique et à la Guadeloupe, y a éclaté au moment où toutes les ames foibles pensoient que les armées de Prusse n'avoient plus d'obstacles à vaincre pour arriver à Paris, ni de toute cette intrigue ténébreuse, ourdie par des nobles et des colons de l'Assemblée constituante, qui, n'osant pas faire à-la-fois toute la contre-révolution, espérèrent nous la donner bientôt par la misère et le mécontentement universel qu'amèneroit la dévastation des colonies. La vanité, l'intrigue, la lâcheté, toutes les passions de quelques hommes qui servirent d'abord la liberté pour se vendre ensuite au tyran qui vouloit la détruire, ont incendié l'Amérique comme elles ont déchiré la France. Je ne dois pas vous parler non plus, citoyens, de la disposition des forces maritimes, des troupes qui seront envoyées ; en un mot, des préparatifs de défense militaire. Vous en avez laissé l'entière disposition au pouvoir exécutif; votre tribune est celle de l'Europe ; les plans de campagne doivent être encore plus secret sur le départ de vos escadres, que sur la marche de vos armées. La guerre maritime, moins sanglante peut-être que celle du continent, mais dans laquelle il faut lutter à-la-fois contre les hommes et contre les élémens, est aussi féconde en revers qu'en naufrages ; la victoire y dépend du secret des expéditions, ainsi que des vents. Je le répète, toutes les opérations ont besoin de concert, de combinaisons, d'un mystère profond ; et la moindre imprudence peut amener le renversement total du plan le mieux conçu. C'est donc seulement de l'approvisionnemens des colonies, des subsistances de vos frères, de la modification des loix prohibitives,

que votre comité de défense générale doit vous entretenir.

Depuis la révolution, les colonies ont gémi sous le double despotisme du gouvernement, et de presque toutes les assemblées coloniales ; elles ont été incendiées là où ces deux pouvoirs ont été divisés, et elles ont abjuré les lois de la France, là où ils ont été unis. Cependant je n'aurai pas la barbarie de leur reprocher d'avoir brisé les liens du monopole ; trop long-temps elles ont été soumises à des réglemens destructeurs de toute prospérité ; trop long-temps, aux lois de la nature et de la fraternité, nous avons substitué celles qu'imposent la famine et le besoin ; étrange effet de l'éloignement : pour satisfaire à l'avidité, aux intérêts de quelques hommes qui souillent celui de la patrie lorsqu'ils l'invoquent, pour augmenter quelques fortunes en France, nous avons réduit plus d'une fois les colons à se dévorer les uns les autres; notre systême commercial doit changer comme notre systême politique ; et c'est dans le droit naturel que nous chercherons désormais la base de toutes nos institutions.

Les colonies ont été déclarées parties intégrantes de la République française ; et, cependant, lorsque toutes les autres jouissent de la liberté illimitée du commerce, les colonies sont exceptées de la loi commune, et soumises à des réglemens oppresseurs. La France, ainsi que tous les gouvernemens fondateurs des colonies, a assujéti ceux de ses habitans qui s'y transportent, à ne consumer que les denrées qui leur sont fournies par la métropole, à ne pouvoir exporter les produits de leur culture que dans la métropole ; et c'est ainsi, pour parler le style de l'ancien régime, qu'elle voulut avoir des sujets et non des

alliés au-delà des mers ; et cependant elle vantoit la prospérité de ses établissemens, alors qu'elle faisoit tout pour en étouffer les germes ; et lorsque toutes les parties du monde se disputent les productions de son sol et celle de son industrie, la France a-t-elle donc besoin d'appeler la tyrannie à son aide, pour trouver des marchés avantageux ? Cependant les lois prohibitives ont plié quelque fois sous les loix plus impérieuses de la nécessité : le ressouvenir salutaire des désastres des guerres maritimes de 1744 et de 1756; l'expérience des deux premières années de la guerre de 1778, pendant lesquelles l'admission des navires neutres, prohibée dans les colonies, les laissa en proye à la famine ; tous ces malheurs éclairèrent un gouvernement qui ne savoit pas les prévenir ; les engagemens téméraires et exclusifs du commerce français ayant compromis l'approvisionnement des colonies, celui de leurs troupes et des flottes qui étoient dans leurs rades, les ports furent ouverts, en 1780 jusques à la paix, et l'abondance reparut avec les vaisseaux des Etats-Unis. La prohibition des navires neutres, pendant les guerres, a toujours produit la famine ; et cependant, alors, de fausses terreurs, semées par nos ennemis, n'avoient pas répandu des allarmes aussi fatales qu'une disette réelle ; et cependant, alors, des armées nombreuses, sur le continent, n'avoient pas nécessité des emmagasinemens immenses ; et cependant, alors, vous n'étiez pas réduits à la couteuse ressouce de tirer des grains de l'étranger, et de prohiber la sortie des vôtres ; et cependant, alors, une guerre générale ne rendoit pas nécessaire la suspension de nos relations commerciales pour tourner l'ardeur de nos braves marins vers la course ; et cependant, alors, il ne falloit pas quitter les paisibles ateliers

du commerce pour voler sous les tentes des camps, et ce n'étoit pas un devoir pour tout bon citoyen de devenir pirate par patriotisme. Maintenant, citoyens, vous avez à faire la guerre du fer contre l'or. Vous devez ruiner le commerce de vos ennemis, et suspendre le votre, afin de leur enlever jusqu'à la funeste ressource d'user de représailles. Tous vos chantiers ne doivent construire que des corsaires ; vos mannfactures ne doivent fabriquer que des armes et des effets de campement : soyons libres, d'abord; nous serons riches, industrieux et commerçans après. Vous devez cependant traiter les Colons en frères, et non pas en ennemis. Vous ne pouvez, pendant cet intervalle, les condamner à la misère au milieu de ces richesses auxquelles le luxe a attaché tant de prix, et qui, sous les feux d'un climat qui dévore les hommes, ne sont pas même un aliment pour la faim ; vous devez donc ouvrir les ports de vos colonies aux vaisseaux de la nouvelle Angleterre ; vous devez appeler les commerçans de ces provinces si heureuses par la liberté, si riches en bleds, au partage du produit des Antilles.

Nos isles doivent avoir des rapports avec les Etats-Unis, c'est le vœu de la nature ; nous devons être liés avec eux par un traité de commerce, c'est le vœu de nos convenances, et celui de nos principes. A la ligue des rois il faut opposer la ligue des peuples libres. Ce ne fut pas sans inquiétude que le despotisme qui craignoit la contagion de l'esprit de la liberté, ouvrit, en 1784, trois ports à Saint-Domingue, et un, dans chacune des isles du Vent, aux vaisseaux des Etats-Unis. La cupidité et l'ardent égoïsme de quelques négocians des ports de mer annoncèrent alors la chute infaillible de la marine françoise : cependant jamais les relations di-

rectes de la métropole avec les colonies, n'ont été aussi multipliées ni aussi lucratives que depuis cette époque : tant il est vrai que le chemin le plus court pour arriver à la prospérité, est toujours indiqué par la justice et les principes ! Mais les vaisseaux de la Nouvelle-Angleterre ne devoient introduire par cette voie que des bois de charpente, des charbons, des poissons salés, du ris et des salaisons. Ils ne pouvoient en exporter ni les sucres, ni les cafés, ni les indigos, ni les cotons : leurs payemens ne pouvoient être faits qu'en mélasse ou sirops, ou autres denrées d'une moindre valeur ; néanmoins les arrêts de la nécessité qui parloient plus hautement que les édits du conseil, ont rompu, depuis quatre ans, toutes les barrières, toutes ces entraves que la force imposoit à la foiblesse. Depuis quatre ans le commerce françois ayant successivement cessé de porter des farines aux Antilles, c'est par la voie de la contrebande qu'elles ont été approvisionnées. Quelle administration immorale que celle qui fait ainsi de la contrebande un bien fait ! quelle législation que celle qui place ainsi la famine à côté de la loi ! Vous ne pouvez, citoyens, abandonner la vie de vos frères aux hasards d'un trafic privilégié : vous ne pouvez vouloir maintenir une loi qui seroit violée par la force des choses, et dont l'abolition honorera votre humanité : la voix d'un faux intérêt ne peut étouffer auprès de vous les cris de la justice ; vous serez aussi généreux que le despotisme, car il ouvroit les ports pendant les guerres maritimes. Les braves gardes nationaux qui ont volé dans les colonies pour y faire respecter les lois de la Républiqne, ont dû s'attendre à y lutter contre les ennemis de l'ordre, mais non pas à y lutter contre la faim. Législateurs

philosophes, vous devez donc déchirer cette prohibition homicide, car vous ne voulez pas que vos frères, ainsi que le Tentale de la fable, expirent de misère en voyant repousser d'auprès de leurs côtes ces subsistances nombreuses que des voisins leur apportent.

Votre comité a pensé aussi que les ports de vos établissemens au-delà du cap de Bonne-Espérance devoient être ouverts aux vaisseaux des Etats-Unis. Le gouverneur général de ces établissemens en a, par des motifs qui ne peuvent pas tous être annoncés à cette tribune, démontré l'indispensable nécessité. Les mêmes principes, les mêmes besoins y sollicitent la même loi. L'Angleterre voit d'un œil envieux l'isle de France sous vos lois : c'est la clef de la mer des Indes, et celle du Tropique, du Sud; c'est le point d'où vous pouvez envahir ces riches comptoirs, et ces trésors du Bengale et de l'Indostan. Si vous l'abandonniez, l'Angleterre donneroit facilement des fers à l'Océan indien. Cette isle où l'on ne compte que des François fideles, où, dès le premier instant, tous les cœurs ont palpité pour la liberté, a sur-tout besoin de munitions navales, de provisions nautiques. Les arsenaux de la France ne pourroient, sans imprudence, être dégarnis : il faut donc s'en rapporter à l'intérêt des Américains, du soin de fournir ceux de vos établissemens au-delà du cap de Bonne-Espérance.

Citoyens, je n'ai encore parlé qu'à votre justice et à votre humanité ; je pourrois aussi invoquer les convenances de l'intérêt et celles de la politique. L'intérêt de la patrie vous dira qu'il importe que les

colonies soient défendues par les cultivateurs qui les habitent : par-tout c'est avec le peuple qu'il faut lutter contre les rois. Le décret qui a restitué aux citoyens de couleur leurs droits trop long-temps méconnus, a valu à la liberté vingt mille bras invincibles ; mais pour rendre ces colons vraiment citoyens, laissez-les donc jouir de tous les droits accordés à tous les François. Acclimatés à la zone Torride, ils ne sont point énervés par son influence ardente, ainsi que les troupes qui arrivent de l'Europe. Ils seront animés, soutenus et par la fierté que donne la liberté, et par ce genre de courage qu'enfante la nécessité de défendre ses propriétés. Ils ont été agités par les divisions, aguéris par cette suite de l'insurrection des noirs qu'on a appelé une révolte, et que j'appellerai seulement une guerre civile; s'ils se joignent à nos soldats pour prévenir toute invasion, toute invasion sera impossible. L'Europe entière ne pourroit s'emparer de Saint-Domingue, si cette isle est défendue par ses habitans. Les Anglois y tentèrent une descente 1747 ; mais elle devint bientôt funeste au vainqueur : sans cesse arrêté, harcelé, il trouva sa tombe dans les plaines qu'il avoit envahies, et y périt de faim et de misère sous les influences d'un climat meurtrier ; l'invasion de Saint-Domingue et celle de la Champagne offrent à l'historien les mêmes résultats. A force de bonheur, faites donc haïr aux colons tout joug étranger; ils savent combien est pesant celui que l'Angleterre impose à ses colonies; à quelles privations, à quelles gênes ils seroient assujettis, s'ils passoient sous ses lois ; ils savent, au contraire, à quel dégre de prospérité peuvent s'élever leurs établissemens sous les auspices

de la liberré généreuse que vous allez leur accorder. Vous ferez mentir ainsi ce proverbe des colonies qui dit : qu'elles ne manqueront jamais de capituler devant des vaisseaux qui leur apportent des barils de farine au-lieu de leur envoyer des boulets de canon. Et ce gouvernement qui affamoit les colons pendant la guerre, qui les vendoit souvent à la paix, pouvoit-il exiger qu'ils mourussent pour sa défense ? Les colons de Saint-Domingue ont aujourd'hui plus d'une injure et le sang de leurs frères à venger. Si le Bourbon d'Espagne a l'audace de se joindre aux rois qui vous menacent, vous l'attaquerez en Europe, vous l'attaquerez au Mexique, vous l'attaquerez au Pérou. Vos frères de Saint-Domingue s'empareront de la partie espagnole de cette isle, portion plus étendue, d'un sol plus fertile, mais dépeuplée, mais inculte, mais mal défendue, où l'on compte beaucoup de moines et peu de cultivateurs, beaucoup d'églises et peu d'habitations. Abrutis par leur religion, énervés par leur paresse, les Espagnols du nouveau monde n'ont conservé aucun trait de la fierté des conquérans dont ils sont descendus ; ils n'ont hérité que de leur férocité. Ne viennent-ils pas, après avoir soulevé les ateliers de vos cultivateurs, de vendre ceux d'entr'eux qui avoient été réclamer au milieu d'eux les droits sacrés d'asyle et d'hospitalité ? Et pour satisfaire la vile passion de l'argent qui les tourmente, et que trois siècles de brigandages n'ont pas encore assouvie, n'ont-ils pas conduit eux-mêmes nos frères à leurs bourreaux ? Si vous pourvoyez donc, sans aucun sacrifice, à la subsistance des colons, leur courage vous répond qu'ils sauront pourvoir à leur défense.

Les convenances politiques d'un autre côté doivent vous lier avec les Etats-Unis ; les pavillons de deux peuples libres doivent flotter réunis sur les deux Océans ; ils trouveront dans nos colonies un débouché pour leurs denrées, un aliment pour leur industrie ; d'un autre côté les poissons salés, les munitions navales, ils subsistances ne peuvent guères désormais nous être fournies que par eux ; et les colonies, pour la possession desquelles on a si souvent ensanglanté et la terre et la mer, lieront d'amitié, pour leur mutuel avantage, les François et les Américains.

On avoit proposé d'étendre à tous les navires des nations neutres l'ouverture des ports de vos colonies. Quelque contradictoire qu'il soit de mettre des restrictions à un principe lorsqu'on le consacre, votre comité a rejeté cette proposition. La neutralité des puissances qui l'affectent encore lui paroît au moins douteuse ; il pense que c'est par dégré que vos lois commerciales doivent être changées ; il pense enfin que c'est avec le seul peuple qui, libre et sans roi comme vous, a adopté vos principes, que vous devez traiter sur les bases d'une fraternité absolue.

Votre comité a pensé encore, citoyens, qu'il étoit utile, pour rappeler à votre entrepôt de France les denrées qui seront exportées par les Américains, de ne les soumettre qu'aux mêmes droits d'entrées qui sont payés par les regnicoles. Vous supprimerez un jour, sans doute, les barrières qui séparent la France des colonies, comme vous avez brisé celles qui séparoient les départemens les uns des autres ; déplorable reste de notre ancien régime qui traitoit les colons en enfans deshérités ; elles tomberont ces barrières avec tous ces préjugés mercantiles qui n'ont pas encore permis d'ap-

précier la nature, l'étendue et les bornes de l'ulilité de ces établissemens lointains; le commerce ne sera soumis qu'aux lois de la nature, et non plus aux réglemens des régisseurs des douanes ; tous ces réglemens que les frippons éludent, et qui vexent l'homme simple et honnête, seront abandonnés à ces gouvernemens oppresseurs, à l'Angleterre, par exemple, qui fonde une partie de ses revenus sur les amendes et les confiscations et qui s'embarasse peu de multiplier les gênes, et de peupler les cachots, pourvu qu'elle augmente cette recette immorale.

Si vous vous déterminez un jour à faire cette suppression, elle diminuera votre recette de quelques millions ; mais comme vous recevrez les denrées coloniales franches de tous droits, vous pourrez les manufacturer et les vendre à l'étranger meilleur marché qu'aucune nation commerçante. Dès-lors, l'Angleterre, pour soutenir la concurrence, sera forcé de supprimer tous ses droits d'entrées et de consommations: ils s'élèvent à 240 millions. Elle ne peut les remplacer ; et, en rendant ainsi hommage aux principes, vous ferez une guerre digne de vous, et porterez un coup mortel au crédit de vos ennemis ; mais votre comité a pensé que ces barrières ne pouvoient être supprimées aujourd'hui; car vous ne pouvez, en cet instant, diminuer les ressources du trésor public. Elles vous offrent, d'ailleurs, cet avantage important qu'elles s'opposent à l'exportation du numéraire et des subsistances.

Je pourrois, avant de finir, citoyens, m'attacher à dissiper les inquiétudes des commerçans de nos villes maritimes ; je pourrois leur démontrer rigoureusement que la liberté du commerce encouragera la réproduction des denrées coloniales, et que les co-

lons, plus riches, consommeront plus de ces denrées que notre sol peut seul produire. Je pourrois leur offrirs la brillante perspective de l'affranchissement de toutes les colonies européennes, effet inévitable des succès qui nous attendent. Le feu qui a ravagé nos colonies menace d'incendier toutes les colonies du monde. Des modifications lentes, mais nécessaires pour changer le sort des esclaves, peuvent seules leur assurer la paix; et nous savons, citoyens, que lorsqu'on fait un premier pas vers la liberté, après avoir parcouru la chaîne des calamités qui l'entourent à sa naissance, il faut arriver un jour aux limites du bien. La liberté de toutes les colonies me paroît inévitable. Je vois, en Asie, les Indiens impatiens du joug et des tributs qui leur sont imposés par d'avides commerçans; je vois au Pérou des mines presque épuisées, un peuple qui bénit la mémoire de *Las-Casas*, qui accuse encore celle du féroce *Pizarre*, et qui soupire, mais tout bas, après la liberté, de peur d'être entendu de l'Inquisition. Les habitans de la Louisiane n'ont point oublié qu'ils ont été Français, et brulent du désir de le devenir; ils espèrent que vous ouvrirez les bouche du Mississipi comme vous avez ouvert celles de l'Escaut; le Mexicain, implacable ennemi des Espagnols, vengera bientôt, dans leur sang, le sang dont ses pères égorgés ont abreuvé sa terre natale. Rendre ces peuples à eux-mêmes, ouvrir leurs marchés à toutes les nations de la terre; voilà les colonies que vous devez fonder; voilà les espérances que vous devez offrir aux commerçans français.

Voici mon projet de décret.

PROJET DE DÉCRET.

ARTICLE PREMIER.

La Convention nationale décrète que tous les ports des colonies français sont ouverts avx vaisseaux des Etats-Unis d'Amérique.

II.

Toutes les denrées exportées ou importées par les vaisseaux américains, ne paieront, à leur sortie ou à leur entrée dans les colonies ou en France, que les mêmes droits perçus sur celles que portent les bâtimens français.

III.

Le conseil exécutif est autorisé à prendre toutes les mesures convenables pour que les états avec lesquels la République est en guerre, ne puissent profiter des avantages accordés à une puissance amie.

IV.

Le conseil exécutif négociera avec le Congrès des Etats-Unis, pour obtenir, en faveur des commerçans français, une réduction de droits semblable à celle qui est accordée par la présente loi aux commerçans américains, et pour resserrer ainsi les liens de bienveillance qui unissent les deux nations.